

Georges  
Pelletier

L'an mil neuf cent dix-neuf, le vingt-huit mai, à dix heures du matin, Nous, Joseph Alexandre Dufrenoy, chevalier de la légion d'honneur, conseiller municipal délégué aux fonctions d'officier de l'état-civil de la Ville d'Amiens avons transcrit littéralement ce qui suit. 324<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie. L'an mil neuf cent dix-huit, le dix-sept du mois de septembre, à treize heures du soir etant à Ciry (Aisne) acte de décès de Georges Pelletier, soldat de 1<sup>re</sup> classe au 324<sup>e</sup> rég<sup>t</sup>. d'Infanterie, 15<sup>e</sup> compagnie, immatriculé sous le n<sup>o</sup> 1175 du recrutement d'Amiens, né le sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois, à Amiens, département de la Somme, domicilié en dernier à Amiens, rue de la Fairie, n<sup>o</sup> 211, décédé au Nord-Est de Celles sur Aisne (Aisne) le quatorze du mois de septembre mil neuf cent dix-huit, à dix heures du matin, tué à l'ennemi par balle Mort pour la France, fils de Alfred Louis et d'Augustine Germaine Falliot, domiciliés à Amiens, canton dudit, département de la Somme épouse de Marie Dubamel. Dressé par Nous Louis Scheers, officier des détails au 324<sup>e</sup> régiment d'Infanterie, officier de l'état-civil, sur la déclaration de Fernand Cavellier, soldat infirmier au 324<sup>e</sup> R. I., âgé de trente-un ans, et de Léonard Bouchemousse, brancardier au 324<sup>e</sup> R. I., âgé de quarante ans, témoins qui ont signé avec Nous après lecture. Le 1<sup>er</sup> témoin, signé: Cavellier; le 2<sup>e</sup> témoin, signé: Bouchemousse. L'officier de l'état-civil, signé: Scheers. Pour expédition conforme l'officier de l'état-civil, signé: Scheers. Tu par Nous Joubert, s<sup>r</sup> Intendant m<sup>re</sup> de la 162<sup>e</sup> D. I. pour légalisation de la signature de M. Louis Scheers sus-qualifié. Cuit la légalisation par le Ministre de la Guerre. Mention additive (loi du 18 avril 1918). La veuve du soldat Pelletier doit être prénommée Marie Sophie et non Marie seulement. Paris vingt mai mil neuf cent dix-neuf. Le Ministre de la Guerre, par délégation. Le chef du Bureau des archives administratives, signé: Illisible. Don acte. /

PHOTOCOPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL  
AMIENS, le

27 SEP. 2011

Pour le Maire,  
et par délégation



Aline SINEL